

La banque syndicale

Autor(en): **Schürch, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **17 (1925)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Déjà la grande banque, la grande industrie, les intéressés aux compagnies d'assurance sur la vie, tous craignant pour leurs bénéfices ou leurs dividendes, ont jeté le poids de leurs moyens financiers puissants pour faire échouer ce projet.

Ouvriers, employés, fonctionnaires

défendons-nous!

Le contingent des adversaires de ce projet augmente de jour en jour. Sournoisement, la campagne négative s'organise. Ne soyons pas dupes d'hypocrites manœuvres. Ne prenons pas la lourde responsabilité d'un échec par une coupable indifférence.

Certains adversaires vous disent: le projet soumis est insuffisant, pour d'autres il va trop loin.

Ne tombez pas dans le piège qu'ils vous tendent mais dites vous bien que c'est un commencement qui s'améliorera d'autant plus vite que le nombre des acceptants sera considérable.

Songez à nos vieillards, aux veuves et aux orphelins.

Ne cédez pas à l'indifférence et à la politique du «tout ou rien».

La classe ouvrière doit manifester sa ferme volonté de réaliser enfin les bases d'une assurance vieillesse-invalidité-survivants.

Que par centaines de mille elle se rende aux urnes pour y déposer un

oui

convaincu.

Vive la solidarité de la classe ouvrière!

Le comité de l'Union syndicale suisse.



La banque syndicale

Dans divers milieux et à plusieurs reprises l'idée de créer une banque ouvrière fut agitée. Déjà en 1920 on en discutait à une journée communale convoquée par le parti socialiste suisse à Zurich. On songeait alors à une banque ouvrière et communale. Des conditions draconiennes faites injustement à des communes socialistes par les banques en avaient donné l'idée. Le parti socialiste et l'Union syndicale constituèrent une commission mixte pour en poursuivre l'étude. Cette commission se réunit une fois en deux ans sans aboutir à un résultat pratique. La question n'était d'ailleurs pas mûre. Une consultation des fédérations et des cartels syndicaux ne laissa subsister aucun doute à ce sujet. La crise économique donnait d'ailleurs d'autres soucis à ces organisations.

Des circonstances particulières on fait rebondir la question ces derniers temps. L'Union syndicale en reprit l'étude avec le concours des principales organisations affiliées. Cet examen se poursuit et pourrait bien aboutir à un résultat favorable. La sympathie des milieux intéressés est acquise au projet. Les moyens financiers ne feraient pas défaut à une institution de ce genre. Il reste à envisager les difficultés d'ordre technique. Ce qui n'est pas peu de chose.

Le présent article résume la discussion qui s'est déroulée à une première réunion tenue récemment à Lucerne.

Avons-nous besoin d'une banque syndicale?

Avant toute chose, c'est à cette question qu'il faut répondre et dans l'affirmative, examiner de quelle manière une banque ouvrière doit fonctionner.

Les fédérations syndicales possèdent ensemble une fortune de 12 millions de francs. A cette somme s'ajoute

la fortune des sections et de coopératives de production. Une grande partie de cet avoir est déposé dans les banques qui l'emploient à leurs affaires de bourse et de spéculation, c'est-à-dire dans un but totalement opposé à celui des organisations syndicales. D'un autre côté, les entreprises d'économie collective souffrent terriblement de manque de capitaux et sont de ce fait gênées dans leurs moyens de développement. Les banques ne leur accordant qu'avec peine une aide financière et quand elles s'y résolvent c'est toujours à des conditions onéreuses.

La petite épargne ouvrière se chiffre dans l'ensemble du pays par plusieurs centaines de millions. Ces sommes ne sont pas utilisées par les banques dans un sens favorable à notre action sociale. Bien au contraire. Des communes suisses sont souvent mises dans de pénibles difficultés financières et livrées à la merci des banques, par simples raisons politiques.

Que de fois, dans l'action syndicale, au cours d'un mouvement pour l'amélioration des conditions de travail n'a-t-on pas rencontré l'intervention directe ou cachée des banques? Leur influence dans ces circonstances est déterminante. L'industrie dépend complètement des banques et celles-ci se tiennent toujours au premier rang lorsqu'il s'agit d'aggraver les conditions d'existence de l'ouvrier. Des industriels ont été menacés de retrait de crédit s'ils se refusaient à prolonger la durée du travail dans leurs établissements. Des interventions de ce genre furent même constatées dans des administrations communales. Et quel fut le rôle des banques dans les votations populaires? Dans la campagne pour l'assurance en cas d'accident, ou le prélèvement sur les fortunes, dans celle sur l'initiative Rothenberger et en tant d'autres circonstances?

Les grandes banques dominent actuellement complètement la vie économique des peuples. Il est pénible de penser que les fonds de milieux ouvriers contribuent à leur propre asservissement.

Le moment pourrait arriver où les coopératives de consommation ou de production se verraient privées de tout crédit de la part des banques. Il est d'élémentaire prudence de ne pas s'en remettre totalement au bon plaisir d'adversaires de notre mouvement. La création d'une banque syndicale est dans la lignée de nos efforts vers la transformation du régime capitaliste en une société basée sur des principes d'économie collective. Cette transformation ne se fait pas d'elle-même; nous devons l'encourager.

Certes, sur ce point, les idées les plus diverses se font jour dans la classe ouvrière. Chacun envisage la transformation sociale à sa manière. Jamais on n'éclairera assez nos camarades sur les questions économiques. On ne doit pas éveiller des illusions sur la création d'une banque syndicale. La classe ouvrière doit prendre conscience de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas.

Les syndicats n'ont pas tout leur argent placé dans des banques. Des sommes importantes sont investies dans des coopératives. Ils n'y ont pas toujours des possibilités de contrôle suffisantes et les dangers de perte existent malheureusement. La création d'une instance centrale de contrôle serait indiquée et une banque peut jouer ce rôle.

Les raisons qui militent pour la création d'une banque peuvent se résumer comme suit: Développement de l'économie collective, formation d'individualités capables dans la vie économique, utilisation de la fortune des syndicats à des buts d'économie collective, création d'une instance centrale de contrôle, garantir l'avoir des syndicats de l'emprise capitaliste, organiser la puissance d'épargne de la classe ouvrière comme on organise la puissance d'achat des coopératives, création d'unions de

crédit avec caution solidaire. Ce sont assez de motifs qui militent en faveur de la création d'une telle banque.

Comment cette banque doit-elle fonctionner?

Lorsque l'on examine cette question, il en ressort immédiatement que les exemples de l'étranger ne peuvent pas être copiés servilement. Une telle institution doit tenir compte des circonstances particulières à chaque pays. Aux Etats-Unis d'Amérique, les banques ouvrières durent leur essor au fait que la petite épargne n'est pas reçue par les grandes banques. Tandis qu'en Allemagne ce sont les expériences faites durant la période d'inflation qui en donnèrent l'idée. En Autriche ce furent les difficultés de crédit rencontrées par les coopératives et leurs étroites relations avec les syndicats qui engagèrent ceux-ci à fonder en commun une banque ouvrière.

Bref, il faut se garder de copier sans autre ce qui s'est fait ailleurs tout comme il faut éviter d'éveiller d'impossibles espoirs. La banque ouvrière ne pourra par exemple être en mesure de provoquer un abaissement du taux hypothécaire. Elle ne pourra pas davantage, à elle seule, supprimer le régime capitaliste.

Mais, une entreprise collective doit être en mesure de produire pour le moins, le même rendement qu'un établissement privé placé dans les mêmes conditions. Une banque ouvrière doit pouvoir vivre de ses propres forces. Elle doit traiter les affaires d'un point de vue commercial à peu près comme une autre banque; offrir des garanties plus grandes qu'une autre entreprise, et bannir strictement toutes les affaires de spéculation.

Cependant, une banque ouvrière ne devrait pas poursuivre exclusivement la recherche du profit; elle ne doit pas en avoir honte non plus puisqu'elle en ferait bénéficier des œuvres ouvrières. Elle pourrait par d'utiles conseils éviter ces créations d'entreprises fragiles lancées de bonne foi, mais à la légère, où des organisations et des militants aussi y laissent passablement d'argent. Une banque ouvrière est certainement viable. Sa création serait utile.

Les expériences des autres pays.

Nous avons vu que des banques ouvrières existent déjà dans de nombreux pays. Sous ce nom, l'on peut et doit y comprendre les banques des sociétés coopératives. Qu'importe d'ailleurs le nom, les unes et les autres étant avant tout à base coopérative. Il serait même désirable que partout syndicats et coopératives puissent s'entendre pour créer de telles institutions collectives. Pour ce faire, des concessions mutuelles sont évidemment nécessaires.

D'après des renseignements fournis par l'Alliance coopérative internationale, il existe déjà, sans compter l'Amérique, pas moins de 45 banques ouvrières et coopératives; 26 d'entre elles possèdent ensemble un capital de 26 milliards de francs.

Les Etats-Unis d'Amérique possèdent actuellement 35 banques ouvrières avec un capital de 180 millions de dollars. Ces banques ont pris un essor formidable au cours de ces dernières années. Les gouvernements de plusieurs Etats ont élaboré des mesures législatives spéciales favorables à leur développement. Elles étendent leurs services, ouvrent des succursales, encouragent l'épargne. Leur rôle ne se borne pas à administrer la fortune des syndicats ouvriers; elles se livrent à toutes opérations bancaires. Les fonds ne sont prêtés qu'aux entreprises assurant des conditions de travail favorables aux ouvriers syndiqués. Les organisations ouvrières voient dans ces institutions un moyen de résister à l'emprise des trusts et de la haute finance.

La banque des ouvriers, employés et fonctionnaires d'Allemagne, comme son nom l'indique, a été créée par les

trois grandes organisations syndicales: L'Union générale des syndicats, l'Union des employés et l'Union des fonctionnaires. Ces trois groupements placèrent un capital-actions de 750,000 marks-or. Le chiffre d'affaires atteignait déjà plus de 10 millions de marks au bout de la deuxième année d'existence à la fin de 1924.

La banque d'Autriche à la forme d'une société par actions; 40% du capital-actions est entre les mains des syndicats, 40% dans celles des coopératives et 20% est possédé par des entreprises du parti socialiste. La banque commença son activité avec une somme de 300 millions de couronnes ce qui faisait à l'époque 24,000 fr. suisses. La banque a pris dès lors un bel essor.

La banque ouvrière danoise est très bien assise aussi, les syndicats y ont placé les sommes réalisées par leurs entreprises commerciales.

Nous ne croyons pas nécessaire de parler spécialement des banques fondées par les sociétés coopératives de consommation, leur activité est connue de tous les coopérateurs.

L'étude de cette intéressante question se poursuit par les soins d'une commission spéciale. La réalisation paraît assurée. Elle marquera une étape dans le mouvement ouvrier suisse.

Charles Schürch.



Politique douanière et commerciale

Le Département fédéral de l'économie publique s'est adressé cet automne aux grandes fédérations économiques du pays pour leur demander leur point de vue au sujet des problèmes relatifs aux conventions douanières et commerciales. La réponse faite par le comité de l'Union syndicale suisse avait la teneur suivante:

Berne, le 29 septembre 1925.

Au Département fédéral de l'économie publique, Berne
Palais fédéral.

Le comité de l'Union syndicale suisse a soumis votre lettre du 2 septembre 1925, concernant les mesures à prendre vis-à-vis de l'étranger en matière de politique douanière, à un examen approfondi.

Nous constatons, à regret, que depuis la fin de la guerre, les tendances de politique douanière protectionniste ont pris dans une série de pays une extension menaçante. Malheureusement, la Suisse figure aussi parmi ceux-ci. Les protestations que nous avons formulées en son temps dans l'intérêt de l'abaissement du coût de la vie contre les majorations de droits de douane entrées en vigueur en 1921 et 1922, sont restées sans écho. Mais à ce moment-là, il était déjà évident pour chacun que nos tendances protectionnistes en matière de douane ne constitueraient pour l'étranger qu'une invite à s'engager dans la même voie. Il en fut effectivement ainsi, abstraction faite de ce que la baisse des prix escomptée resta complètement stationnaire.

La question de savoir si un tarif général de douane avec des taux aussi exorbitants qu'en prévoit celui qui est en préparation, est utilisable pour les négociations en vue de la conclusion de traités de commerce, est contestée. Des économistes éminents ne croient pas à l'effet miraculeux d'un tel tarif général. Nous nous en référons ici, par exemple, à un article paru dans le n° 37 de l'édition d'exportation de la *Neue Zürcher Zeitung* n° 1446, article dû à la plume d'un homme qui paraît très au courant de la situation. Nous y lisons des passages intéressants tels que: «Notre politique de lutte peut avoir, contrairement à nos intentions, pour effet que nos adversaires, déjà assez enclins à pratiquer une politique douanière protectionniste, augmentent